



Grand-Duché de Luxembourg

Administration Communale de WEISWAMPACH

Om Leempuddel, L - 9991 WEISWAMPACH

97 80 75 -10 / 97 80 78 / <https://www.weiswampach.lu> / urbanisme@weiswampach.lu

Certificat

En date du **27 août 2024** le Bourgmestre a accordé l'autorisation de bâtir pour la construction ci-dessous conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Autorisation de bâtir	2024/066		
Genre de la construction	Extension d'une maison unifamiliale existante		
Localisation de la construction	Section	Lieu-dit	Parcelle cadastrale
	A de Beiler Duarrefstrooss 362/1440		
	42 Duarrefstrooss 9944 Beiler Luxembourg		
Nom et adresse du permissionnaire	Madame Anita Faber et Monsieur Raymond Fux 42 Duarrefstrooss 9944 Beiler Luxembourg		
Nom et adresse de l'architecte	Monsieur Sacha Freches 5 Op der Haart 9999 Wemperhardt Luxembourg		
N° de l'autorisation gouvernementale	est inscrit au tableau des architectes exerçant à titre d'indépendant au Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro AA/2590		

Le présent certificat est délivré conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Les plans afférents, pour autant qu'ils portent sur l'implantation de la construction, ses parties extérieures et l'affectation de l'immeuble, peuvent être inspectés au secrétariat communal pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.

Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de la date de délivrance du présent certificat. (→ article 37, dernier alinéa)

Weiswampach, le **06 SEP. 2024**



Le Bourgmestre.

Ce certificat est à afficher aux abords du chantier d'une manière accessible et lisible pour le public.